

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pol-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 14 JANVIER.

M. Barbé-Marbois, pair de France, vient de mourir à l'âge de 92 ans. Il avait été intendant de St Domingue sous Louis XVI, membre du conseil des Anciens, puis député de la Guyane; ministre du trésor, puis président de la cour des comptes sous l'Empire; ministre de la justice en 1815, puis de nouveau président de la cour des comptes jusqu'en 1834, époque à laquelle il fut remplacé par M. Barthie.

— Les obsèques de François Gérard ont eu lieu avant hier. Tout ce qu'il y a d'hommes distingués à Paris dans les arts, dans les lettres et les sciences, assistait à cette imposante cérémonie.

— La Gazette des Tribunaux donne les détails suivants :

Meunier comparait presque tous les jours devant M. le président de la cour des pairs. Après ces interrogatoires, qui se prolongent souvent pendant plusieurs heures, Meunier est fort abattu et il pleure.

Toutes les fois qu'il est conduit devant M. le président, il est accompagné de ses surveillants et escorté par des gardes municipaux. Par surcroît de précaution, des soldats placés sous les ordres de M. le capitaine Douet, adjudant du palais, sont échelonnés de distance en distance sur le chemin que le prisonnier doit parcourir. Cette mesure de prudence est commandée par le respect des curieux qui voudraient l'approcher ou lui adresser quelques signes d'intelligence.

Le plus grand secret est gardé sur les résultats de l'instruction. Mais ce qu'il y a de positif c'est que Meunier a déjà fait d'importantes révélations.

— Parlant des arrestations qui ont lieu successivement depuis l'attentat du 28 décembre, un des pairs instructeurs disait hier, à ce que rapporte un journal : « Les arrestations faites de divers côtés ont pu donner l'idée de beaucoup de mauvaises pensées et de mauvais vouloirs, mais sans créer la moindre solidarité entre Meunier et les individus qu'on avait d'abord pu croire ses complices. »

— Le général Quiroga est arrivé à Saragosse, le 30 décembre, pour prendre le commandement général de l'Aragon. San Miguel en était parti quelques jours auparavant pour se rendre à Madrid. (Eco.)

Voici les portraits que le Journal des Débats trace des principaux chefs de l'opposition :

Il n'y a pas dans les rangs de l'opposition de noms plus considérables que ceux de MM. Berryer, Odilon-Barrot et Mauguin. Nous ne serons que justes pour M. Berryer en le mettant au premier rang. M. Berryer réunit au plus admirable degré les qualités qui constituent l'orateur. Depuis six ans il obtient le plus rare et le plus merveilleux triomphe auquel puisse aspirer l'éloquence; il remue par la puissance de sa parole une assemblée hostile à la cause, hostile à toutes les sympathies, à toutes les convictions personnelles qui aspirent l'orateur. Si M. Berryer émeut et captive son auditoire, c'est à la condition de ne jamais conclure; s'il a parfois entraîné ses votes, c'est en se plaçant sous un drapeau qui n'est pas le sien. La chambre honore, admire et applaudit dans M. Berryer cette étrange et solitaire destinée d'un grand talent qui a moré devant soi l'avenir; elle assiste

dans une noble et impartiale attitude à cet imposant spectacle de la force aux prises avec l'impossible.

On n'a point encore assez nettement ni assez justement apprécié la position parlementaire de M. Odilon-Barrot. M. Barrot jouit dans la chambre d'une haute considération qu'il doit plus à la gravité de son caractère, à la facilité de son talent qu'à la solidité de sa raison, à la droiture de son jugement politique. La tête et le cœur pleins d'illusions révolutionnaires, M. Barrot est modéré par calcul et par ambition. Nous le rangeons sans balancer au nombre des hommes les plus intrépidement attachés aux souvenirs et aux traditions de cette période de quinze ans qui, en préparant l'émancipation du pays, lui a légué tant de plaies à fermer, tant de brèches à réparer dans l'ordre social. Non que M. Barrot soit inflexible pourtant, non qu'il se tienne de pied ferme dans l'ornière puritaine de ces passions exaltées qui, si elles siègent encore, n'ont du moins plus ni voix ni action dans la chambre. Tout au contraire, M. Barrot a capitulé sur mille points essentiels avec la cause qu'il combat depuis six ans. A coup sûr, entre M. Barrot demandant au pays son dernier homme et son dernier écu, M. Barrot signant le compte rendu et M. Barrot proclamant sa trêve solennelle avec les faits accomplis, tout le monde peut voir et mesurer la distance. Mais si M. Barrot a marché de concessions en concessions, c'est que M. Barrot, homme d'avenir et d'espérance, ne veut point donner sa démission politique; c'est enfin que, voulant vivre avant tout, il a besoin de lier commerce avec les vivans. Ainsi les capitulations de M. Barrot ne sont point l'effet d'une conviction sincère ni d'un libre acquiescement à la vérité qu'il accepte. Il accepte, il subit une impulsion qu'il ne comprend pas et qui le révolte intérieurement. Frappé de se voir en dehors de l'opinion qu'il sert et qui lui échappe, il se met en murmurant à sa suite, il obéit à ses instincts qui étonnent et contrarient tous les siens, il obéit en aveugle, lui qui parle de ses droits à gouverner, à éclairer le pays. Si M. Barrot cède, ce n'est, on peut le dire, qu'à la force majeure. Si M. Barrot capitule, c'est en protestant, comme Galilée, toujours prêt à s'écrier en fléchissant le genou : *Et pourtant elle tourne.* De là les contrastes singuliers qui ont été signalés dans la carrière politique de l'honorable orateur. Il y a dans M. Barrot deux hommes : il y a l'homme parlementaire qui ménage et fonde son avenir, l'homme que nous voyons à la tribune, discret, mesuré, gêné, contraint, enveloppé dans son langage, mystérieux dans ses desseins; puis il y a l'homme endurci dans les illusions d'une autre époque; impatient, opiniâtre, violent, plein de dépit et d'amertume, l'homme qui reparait périodiquement dans les harangues extra-parlementaires, au sein des oraisons provinciales et des banquets patriotiques, à Lyon, à Thoiry, à Coucy. Là M. Barrot est sur son terrain; là il se retrouve lui-même et s'épanche en liberté; là il est transporté, si on peut le dire, en pleine restauration; là son éloquence est le pur écho de 1827. Nous le répétons, M. Barrot est un des hommes qui depuis six ans ont le moins appris et le moins oublié.

Nous arrivons au troisième orateur de l'opposition, à l'honorable M. Mauguin. Doué d'un esprit vif et prompt, élégant et facile, souvent ingénieux et piquant, mais léger, capricieux, M. Mauguin ne jouit pas à la chambre de la

même autorité que M. Barrot. Plus frondeur et moins passionné que son collègue, mais plus libre, plus délié, plus dégagé des luttes et des intérêts de parti, il est plus isolé, plus étranger dans les rangs auxquels il appartient. On sait que sur plusieurs points de haute politique, il y a dissidence ouverte entre les deux chefs de l'opposition. Il suffit de rappeler leur conclusions divergentes sur le système électoral en vigueur et sur les libertés municipales. M. Mauguin a pris depuis quelque temps à la chambre une attitude qui a paru singulière : il a concentré toute son attention et toute sa sollicitude sur les questions de politique extérieure; c'est là sa haute spécialité. Cette préoccupation de l'honorable membre qui ne peut être un pur caprice, nous plaît et nous rassure. Si M. Mauguin réserve tout son zèle, toute sa vigilance pour les intérêts extérieurs de la France, ne serait-ce pas que les droits intérieurs du pays, lui semblent à l'abri de toute atteinte et de tout péril? Ne serait-ce pas qu'en ce qui regarde la politique intérieure, M. Mauguin a cessé d'être de l'opposition.

Tels sont les trois organes éminents de l'opposition; tons trois puissans par la parole, mais tous trois à peu près également dépourvus de cette haute expérience, de cette étendue et de cette impartialité d'esprit, de cet ensemble de qualité et de lumières qui font les hommes d'Etat. Leur influence est tout individuelle, tout oratoire, j'ai presque dit tout académique. Ils ont eu jusqu'ici, ils auront encore la puissance de remuer l'assemblée; mais la chambre qui s'affranchit visiblement des influences personnelles, la chambre dont la sagesse mûrit par l'expérience, s'habitue de plus en plus à délibérer sans eux, surtout à voter sans eux. Heureux progrès qui garantit à la fois le repos du pays et la dignité du gouvernement représentatif!

Mais il y a, en dehors de l'opposition, deux hommes dont la chambre sera toujours fière de s'assurer l'adhésion et le précieux concours. La majorité qui vient d'appeler pour la sixième fois M. Dupin à l'honneur de diriger ses débats, aimera toujours à le voir à sa tête. Que font à la majorité les allusions et les équivoques dont l'opposition fait son latin, si, comme nous le croyons pour notre compte, M. Dupin est plus près de s'entendre avec le cabinet du 6 septembre qu'avec le cabinet qui l'a précédé? La chambre, qui connaît M. Dupin, ne lui gardera pas rancune pour les boutades périodiques de cette humeur si vive, si âpre, si injuste pour les hommes, mais si ferme, si dévouée et si bien éprouvée sur les choses. La chambre n'oubliera pas que des épigrammes, des *mercuriales*, ne sont point des comptes rendus.

Ce que nous disons de M. Dupin, nous le dirons à plus forte raison de M. Thiers. Nous n'avons pas favorisé, nous n'avons point été les derniers à déplorer le triste malentendu, qui en jetant pendant six mois le trouble au sein de la majorité, devait avoir pour unique et dernier résultat de priver les conseils de la couronne des éminens services et des rares talents de l'ancien président du conseil. Mais, ministre ou simple député, nous croyons que M. Thiers appartient à la majorité par des liens indissolubles; il a associé son avenir à celui de la majorité par six ans de solidarité glorieuse; il a donc sa place marquée dans les rangs de cette majorité, qui s'étonne de ne le plus voir à sa tête. M. Thiers en choisira-t-il une autre?

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

#### LE VAGABOND.

M. le président. — Jeannot, vous êtes prévenu de vagabondage. Le prévenu. — En voilà d'une qui est forte! je suis pas plus vagabond que vous... a-t-on vu ça... moi, vagabond... j'ai toujours été honnête homme, entendez-vous, et y faut pas m'injurier... Eh ben donc!

M. le président. — On ne vous injurie pas; vous êtes prévenu de n'avoir aucun domicile.

Le prévenu. — Ah! j'ai pas de domicile; qui a dit ça? que je lui prouve comme à quoi il m'a calomnié.

M. le président. — Les agents de la force publique vous ont arrêté la nuit au milieu d'une rue sans que vous ayez pu leur indiquer pourquoi vous y étiez.

Le prévenu. — Oh! quelle farce! je pouvais pas parler... sont-y madrés ces coquins d'agens... y vous empoignent un homme qui se peut dire ni a ni b.

M. le président. — Eh bien! pouvez-vous indiquer un domicile? Le prévenu. — Si je le peux!... un instant... diable!... y ne faut pas prendre comme ça un homme à la gorge... Un domicile! ça se trouve pas si vite... attendez.

M. le président. — Il est évident à vos hésitations que vous n'en avez pas; ce qui est conforme du reste aux notes de police que j'ai entre les mains.

Le prévenu, s'arrachant des cheveux. — Ah! mon Dieu, mon Dieu! la police! y ne manquait plus que ça... Ah! mon Dieu! si la police s'en mêle, je suis perdu... Ah! ah!

M. le président. — Si vous n'avez pas autre chose à répondre, le tribunal va délibérer.

Le prévenu. — Attendez... attendez... je tiens mon domicile; je l'ai là sur le bout de la langue... C'est cette rue... vous savez bien, qui va par là... à droite... Ah! sclératé de rue... attendez donc... Ah! c'est ça... non, c'est pas ça...

M. le président. — Avez-vous quelques moyens d'existence?

Le prévenu. — Tiens! en voilà d'une bonne! Autant me demander si je vis, si j'existe, c'est que je existe, y n'y a pas là à tortiller... faut pas être juge pour deviner ça; ça va tout de go.

M. le président. — Quelles sont donc vos ressources?

Le prévenu (se rengorgeant). — Employé aux voitures publiques.

M. le président. — Comment, en quelle qualité, et de quelles voitures voulez-vous parler?

Le prévenu. — C'est moi qui tend la main au public qui va au spectacle (se redressant avec fierté), et qui met sur la roue le tapis protecteur... entendez-vous, voilà mes ressources, et maintenant, ac cusateurs, soyez confondus... enfoncé mes juges.

Le tribunal condamne néanmoins Jeannot à 6 jours de prison.

BIGAMIE. — William Goodall, vieux marin émigré, expose ainsi, au bureau de police de Lambeth Street, à Londres, sa plainte en bigamie contre une très jolie et très jeune femme, dont il pourrait passer pour être le grand-père. Il y a bientôt six ans, dit-il, que je me suis marié à Mary Ann, que voilà; notre union, dans les derniers temps, n'a pas été fort heureuse, parce que madame est un peu plus coquette que la loi ne l'autorise, et qu'elle m'accuse fort mal à propos de lui préférer le rhum et le grog. J'allais partir pour un long voyage outre-mer, lorsque pour faire mes adieux à la famille de mon épouse, je la régalaï dans un cabaret. Parmi les convives se trouvait un jeune

matelot, James Meacher; lorsque nous eûmes vidé quelques bouteilles, Meacher m'apostropha ainsi: « Dites donc, père Goodall, vous êtes bien vieux pour cette jeunesse, elle va rester veuve pendant votre voyage des Grandes-Indes; Dieu sait même si vous en revien drez... Tenez, vous feriez mieux de me la céder; persuadé d'avance de votre consentement, j'ai fait déjà publier les bans à l'église de Stepney; votre consentement n'est pas nécessaire; le père de votre épouse, ici présent va venir avec nous; d'ici à un quart d'heure la cérémonie sera faite. — Ça va, répondis-je en lui frappant dans la main. » Ils s'en allèrent; je restai mort-vivré, non par l'effet de la boisson, dont j'avais usé modérément selon ma coutume, mais par suite des *rapures d'ongles* ou autres drogues que l'on aura mises certainement dans mon verre pour m'enivrer. Les médecins du vaisseau qui m'ont soigné ne doutent pas que je n'aie été empoisonné. »

Le père de la jeune femme, appelé comme témoin, convient qu'il a assisté au second mariage de sa fille; le consentement du premier mari lui paraissait suffisant pour ôter à cette action le caractère de crime; ils ont cru que cela leur éviterait les frais d'un divorce. Au reste, il n'y a point eu de drogue jetée dans le verre de Goodall; ils étaient tous aussi ivres les uns que les autres.

Le révérend M. James, curé de Stepney, déclare avoir marié James Meacher et la jeune dame sans aucune défiance et sur pièces régulières, il ne s'est pas aperçu qu'aucune des parties ni de leurs témoins fût dans l'ivresse, car dans ce cas, il n'aurait pas manqué de surseoir.

Le magistrat a renvoyé Mary-Ann Goodall devant les assises pour être jugée sur le crime de bigamie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 14 janvier. — La séance s'ouvre à 4 heures et demie. Une grande agitation règne dans l'assemblée, des groupes nombreux et animés se forment; M. de Gasparin cause vivement avec M. Guizot. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président. L'ordre du jour est la suite de la discussion de l'adresse, la parole est à M. de Gasparin, ministre de l'intérieur.

M. de Gasparin. (Attention.) Après ce que j'ai eu l'honneur de dire à la chambre hier, je dois déclarer et je déclare formellement que dans l'affaire Conseil comme dans toutes les autres affaires de haute police faites au ministère de l'intérieur, je n'ai rien exécuté et rien écrit qui n'ait été ordonné par le ministre; il n'a jamais abandonné la direction de la police qu'il regardait avec raison comme une de ses principales attributions. Aucun ordre n'a été donné sans avoir été auparavant discuté avec lui. Hier, pour satisfaire aux interpellations qui m'étaient adressées, si je n'ai pas improvisé ma réponse, si je l'ai écrite, c'était pour la communiquer à M. le comte Montalivet qui l'a approuvée. (Agitation prolongée.)

M. le président. La parole est à M. Benjamin Delessert. M. B. Delessert. La première question qui pouvait être faite à l'occasion du § 5, était de demander aux ministres des explications sur la conduite tenue à l'égard de la Suisse. Mais content que j'étais de l'heureuse issue de cette affaire, due à la sagesse des mesures de M. de Montalivet, j'étais disposé à me taire. L'explication d'hier m'oblige à parler de la note du cabinet du 22 février qui avait pour but de forcer la Suisse à réparer la faute dont on l'accusait, en la menaçant si elle refusait, d'un blocus hermetique. Je sais bien que les expressions ont été mesurées, mais elles ont été reproduites partout et aucune preuve n'est venue affaiblir l'effet de ces expressions dures et inconvenantes. (Agitation.)

M. Thiers. Je demande la parole. M. Delessert. Rien n'est venu affaiblir les expressions dures et inconvenantes dont on avait eu le tort de se servir au nom de la France envers d'anciens et fidèles alliés. Heureusement tout s'est terminé à la satisfaction des deux pays, malgré ces expressions. Ce qui m'étonne, c'est qu'on ait voulu revenir sur cette affaire. On veut savoir si un nommé Conseil était un espion dont le sous-secrétaire d'état de l'intérieur aurait réclamé l'expulsion de Suisse comme d'un réfugié dangereux, bien qu'il fut entré en Suisse avec un faux passeport signé du ministre français. Je pense, qu'en pareille matière, le secret est une condition essentielle. (Non, non, oui). Quand on envoie des espions, il est tout naturel de cacher leur nom; c'est sans doute un moyen dont il serait à désirer qu'on n'usât pas, et dont je ne suis pas partisan; mais sans cela il serait difficile d'employer les fonds secrets. (Vive agitation.) (L'ordre du jour.) Je demanderai à M. Berryer, qui a demandé si on avait donné un passeport à Conseil, si ses amis de Gratz n'employaient pas le même moyen lorsqu'ils en avaient besoin. (Vives rumeurs à droite; l'ordre du jour.) Je suis loin d'approuver les moyens de police, car il faut se garder de la délation et de l'espionnage, aussi, tout en rendant justice aux talents et au caractère des ministres du 21 février, je ne puis m'empêcher de blâmer leur conduite envers la Suisse.

M. Thiers. Je n'hésite à aucune susceptibilité en montant à la tribune, le cabinet du 22 février n'a besoin de l'indulgence de personne et il n'implore l'indulgence de personne. (Très bien au centre gauche.) Le ministère du 22 février, en se retirant a fait un acte de haute indépendance. Seulement je ferai remarquer que depuis 3 jours, une attaque est dirigée contre le cabinet du 22 février. Ces attaques viennent de la part du cabinet actuel et de celle de nos anciens amis; la tactique n'est pas habile. On espère sortir ainsi d'embarras et on a tort, il ne s'agit que de la déjouer pour qu'elle devienne ridicule. Il faut avouer que la question n'est pas formellement posée, on semble parler du *conclusum* lorsqu'on veut obtenir des explications sur tout autre point. Si c'est sur le *conclusum* qu'on voulait me faire expliquer, je suis prêt. S'il s'agit de l'affaire Conseil, je n'en ai rien à dire et sans ma double qualité de président du conseil et de ministre des affaires étrangères, je me serais tu. Mais je n'ai pu le faire, car si j'eusse participé à ce fait, j'eusse souillé mon honneur personnel et compromis l'honneur de la France. La chambre a entendu mes explications, elle peut discuter ma conduite, je ne crains pas qu'elle ne la trouve pas pure et conforme à l'honneur national. (L'ordre du jour.) M. Mauguin parait à la tribune.

M. le président. L'ordre du jour est demandé et appuyé, je dois le mettre aux voix.

M. Molé a la parole.

M. Molé, président du conseil. Je reçois à l'instant de M. de Montalivet une lettre dont je vais donner lecture à la chambre. Dans cette lettre M. de Montalivet déclare accepter, comme c'est son devoir, la responsabilité de tous les actes émanés de son ministère. Dans l'affaire Conseil, ajoute M. de Montalivet, je n'ai eu d'autre mobile et d'autre but que l'intérêt de mon pays et la sûreté personnelle du roi, j'ai droit d'espérer que personne ne suspectera ma sincérité, on comprendra que ma réserve dans cette affaire repose sur les véritables principes du gouvernement constitutionnel.

M. Barrot. Je demande la parole.

M. le président. M. Mauguin l'a demandée. — M. Mauguin monte à la tribune. (Voix nombreuses, la clôture.)

M. Patou. Il est toujours d'usage d'entendre un député après un ministre.

M. le président. Sans doute, mais cela n'est pas dans le règlement; on a demandé la clôture, il y a opposition. Je mets la clôture aux voix.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. le président donne ensuite une nouvelle lecture du § 5, avant de le mettre aux voix. « Un différend momentané avait troublé, sans la détruire, la vieille alliance qui unissait la France et la Suisse. Les explications satisfaisantes que nous avons reçues, ont rétabli la bonne intelligence entre deux pays à qui le voisinage, la conformité des intérêts

et les souvenirs d'une longue amitié commandent une mutuelle confiance. »

Le paragraphe est adopté. Les extrémités ne votent pas.

M. le président. Je lis le § 6. « Nous déplorons avec votre majesté la guerre civile qui continue de désoler l'Espagne. »

M. Passy. Je demande la parole.

M. Molé, président du conseil. Je demande la parole.

M. Molé demande la permission, avant que la discussion ne s'engage, d'exposer la politique du cabinet actuel sur les affaires d'Espagne.

M. Molé, dans un long manifeste, où il examine le système de non intervention établi par M. C. Perier, combattit d'abord par la presse qui plus tard l'adopta, déclare que le gouvernement n'interviendra pas directement dans les affaires de la Péninsule, non parce que le gouvernement craint la guerre, car, dit M. Molé, si par suite du triomphe de l'absolutisme en Espagne, des intrigues se fomentaient en France, alors on verrait que ce n'est pas la guerre que nous craignons; mais l'on n'interviendra pas, parce que la présence des Français en Espagne nuirait au gouvernement de la reine plus d'embarras que de secours et qu'il croit qu'il ne faut jamais se mêler des affaires de ses voisins.

Après ce discours, une longue et vive agitation se manifeste dans l'assemblée; la séance demeurant suspendue assez longtemps.

M. Thiers. M. le président du conseil a occupé la tribune près de 3/4 d'heure, j'éprouve quel embarras, car il me faudrait y rester beaucoup plus de temps, car il faudrait entrer dans un grand nombre de questions de politique étrangère. Il faudrait examiner si la politique du 22 février était la même que celle suivie par le 6 septembre, car si j'ai bien compris le discours de M. le président du conseil il a essayé de prouver à la chambre que les deux politiques étaient identiques. Je sais, messieurs, tout ce que je dois apporter de ménagements dans une telle question et bien que je n'aie pu rencontrer moi-même, je saurai les garder tous. (Adhésion.) Avant de remonter aux faits je dois dire quelques mots sur la situation du cabinet du 22 février. On a dit que les membres de cette administration s'étaient retirés dans l'espoir que la majorité leur appartenait dans cette chambre. Eh! bien, non, nous n'avons jamais compté sur cette majorité relative à l'Espagne, nous savions que la chambre n'était pas disposée à appuyer cette intervention.

En nous retirant, nous avons fait preuve d'un courage évident, nous avons donné notre démission à l'occasion d'une question que nous savions impopulaire, et au dehors et au dedans de cette chambre. Cependant nous voulions l'intervention, car nous la savions indispensable, et dans le cabinet on peut dire qu'il y avait sur ce point une unité. Sur 8 ministres 7 ont été d'avis que l'intervention était nécessaire, cependant dans le cabinet il y avait des marchands de France, des hommes positifs qu'on ne saurait accuser d'idées chimériques, des hommes amis de l'ordre, et malgré cela 7 sur 8 ministres ont été d'avis que l'intervention était nécessaire. Croyez bien, messieurs, que je suis tout dévoué au gouvernement, le seul que j'ai jamais servi, et si je l'ai abandonné dans cette circonstance, c'est qu'il ne pouvait aucun danger. Je ne m'en suis pas séparé lorsqu'il y avait péril, et si des temps malheureux revenaient, je serais encore prêt à le servir.

Quant à l'Espagne, j'ai vu que dans l'état des choses, il y avait danger d'une contre-révolution, et j'ai cherché à l'empêcher. Nous nous sommes retirés parce que nous n'avons pu obtenir qu'on agit dans ce sens. J'évite toutes questions personnelles, je ne les aime pas. L'orateur explique que depuis quelque temps on s'est fait une théorie sur la question espagnole et que l'on est convenu de dire que les intérêts de la France ne sont pas du côté de l'Espagne, mais bien sur le Rhin. Messieurs, le premier point à assurer en cas de guerre, c'est l'Espagne qui se trouve sur nos derrières. Le cite ce qui s'est passé depuis trois siècles entre la France et l'Espagne. L'intérêt de la France est du côté de l'Espagne et non sur le Rhin. M. Thiers à l'appui de son opinion cite l'exemple de Napoléon qui crut nécessaire de quitter son armée en Allemagne pour venir s'occuper des affaires de l'Espagne.

Je ne dirai pas ce qui a engagé le cabinet à intervenir dans les affaires d'Espagne, mais autant qu'il m'en souvient, je crois que c'est en moins de deux heures que nous primes une décision sur les affaires d'Espagne. En effet, messieurs, je pense qu'il n'y avait pas à balancer, don Carlos et la reine étaient en présence; nous n'hésitâmes pas: ici M. Thiers fait l'histoire des derniers événements qui amenèrent le traité de la quadruple alliance, qui avait pour but de chasser de la Péninsule les deux infants de Portugal et d'Espagne. Dans ce traité, le Portugal avait promis toutes ses forces, l'Espagne celles que commandait Rodil; l'Angleterre sa force navale. La France n'avait fait que des promesses; cependant l'orateur n'hésite pas à dire que c'est à cette union que la révolution espagnole doit son avancement.

L'ancien président du conseil déclare que l'intervention de la France est de toute nécessité pour maintenir l'état de modération où l'Espagne se trouve actuellement. Sans cette intervention, ajoute-t-il, l'archiduc ou don Carlos succéderont indubitablement à cet état; et alors il faudra bien se mêler des affaires d'Espagne; car personne ici, je pense, ne voudrait ni de l'anarchie ni de don Carlos. (Non! non!)

Messieurs, rappelons bien les faits pour qu'on puisse les combattre et les détruire s'ils sont inexacts. Dès le principe de la révolution espagnole, nous offrons nos secours de la manière la plus formelle; et cette promesse, faite à l'époque de la mort de Ferdinand, au moment où nous devrions la tenir, nous la violons! Nous nous démentons; nous abandonnons à elle-même la révolution espagnole. Vous connaissez les résultats de cet abandon, vous avez vu comment le *statu real* a été renversé pour faire place à la constitution de 1812. Si l'Espagne n'est pas allée plus loin, si elle n'est pas tombée dans une anarchie plus grande, il ne nous est pas permis de nous en attribuer le mérite. L'Espagne, cela est incontestable, n'était pas comme la

France en 89. Il eût fallu peu de choses pour y pacifier les partis, et le moindre secours terminait la querelle.

Trois questions principales se présentent ici, et les voici formulées en peu de mots:

1. Sommes-nous engagés envers l'Espagne?

2. On dit qu'à l'impossible nul n'est tenu. Y a-t-il quelque chose de possible, de facile à faire en Espagne?

3. Y a-t-il pour la France un intérêt urgent à intervenir en Espagne?

L'orateur rappelle le texte des traités, les événements qui leur ont donné naissance, résout affirmativement la première question. Il proclame hautement que la France était engagée d'honneur à la face de l'Europe et du monde.

Aux yeux de tous les hommes de bonne foi, l'Espagne s'est trouvée dans le cas d'obtenir des secours de la France (oui, oui), et cela est si vrai, que les autres nations contractantes, l'Angleterre et le Portugal, sont intervenues, et lui ont fourni des ressources matérielles. Or, si l'on peut supposer que le traité engageait l'Angleterre et le Portugal, sans engager la France, il ne signifie rien; c'est lettre morte. (Très bien! très bien!)

Le gouvernement n'a pu promettre aide et appui à une couronne pour la laisser tomber; c'eût été tromper la France et le monde. (Applaudissements.)

Ceux qui attaquent la valeur du traité prétendent que nous n'avons voulu donner qu'un appui moral, mais je demande, est-ce un appui purement moral que celui qui consiste à interdire le passage des frontières, et à empêcher tout transport d'armes et de munitions? Certes, il nous coûte pourtant d'assez grands sacrifices. Que signifie d'ailleurs l'appui moral, s'il n'est qu'une promesse qu'on ne veut pas tenir? N'est-ce pas le plus grand mal qu'on puisse faire à la couronne d'Espagne, que de lui promettre un appui qui ne doit pas se réaliser? (Très bien! très bien!)

C'est avec douleur, messieurs, que j'ai vu un pareil système exposé dans le discours de la couronne.

Je le déclare, le cabinet du 22 février a accepté le traité de bonne foi, sérieusement, il en voulait l'application franche, loyale et sérieuse. (Nouvelle approbation.)

En examinant la seconde question, M. Thiers représente l'Espagne comme fatiguée des agitations politiques et se reportant vers un système de juste milieu. Pour lui donner force et consistance, il fallait réduire le carlisme au silence. On eût ainsi modéré l'élan trop vif de la révolution espagnole.

Je sais bien, dit l'orateur, qu'on fait des vœux pour l'affermissement du trône de la reine Christine; mais on se borne à des vœux, et cela ne mène à rien. Loin de là, on entretient des défiances, et la croyance que nous sommes plus favorables aux carlistes qu'aux chrétiens se répand chaque jour davantage. Le souvenir de 1823 n'est pas encore effacé!

L'orateur établit que la non intervention n'est pas moins fatale aux intérêts commenciés de la France qu'à ses intérêts d'honneur national et de bon voisinage. Ce manège de foi peut avoir pour conséquence de pousser plus tard la jeune reine à donner sa main à un prince ennemi de la France, et enfin d'avertir l'Angleterre que dans un danger pressant, elle ne devait pas compter sur nous.

Les questions dit en terminant l'orateur, s'égarent souvent dans des généralités. Aussi, résumant ma discussion, je ramène l'attention des ministres sur le point que voici:

Vous vous êtes pressés de vous engager par des traités envers l'Espagne; puis quand il a fallu exécuter vos promesses, vous avez reculé, vous avez laissé la révolution espagnole empirer chaque jour et le carlisme faire d'effrayants progrès. Vous avez donc manqué à la fois à l'Espagne et à l'Angleterre, car l'occasion, la nécessité de remplir nos engagements étaient venues; vous ne l'avez pas fait.

Vous pouviez le faire; vous le pouviez encore, soit par l'intervention, soit par la coopération, comme voudrez. L'intervention irait plus vite sans doute, mais la coopération suffirait pour empêcher le triomphe de la contre-révolution en Espagne.

Enfin, messieurs, n'oubliez pas ceci, qu'en vous abstenant de toute espèce de secours, vous créez un ennemi dans la péninsule et dans le Portugal peut-être, dans le cas de guerre; de plus, vous indisposez l'Angleterre, et vous travaillez indirectement au retour du parti tory. Voilà, messieurs, toute ma pensée résumée. Que si l'on me reproche de sortir du juste-milieu en combattant des hommes avec lesquels j'ai été longtemps en conformité de principes, je répondrai que je n'ai jamais entendu autrement le juste milieu; je l'ai voulu modéré, mais ferme; je l'ai voulu tenant ses promesses, exécutant loyalement les traités; j'ai cru qu'il voulait faire au moins le possible, quand il s'y était engagé, voilà toute la politique que j'ai suivie, et ce n'est pas celle qu'on veut suivre qui, il y a cinq ans, aurait fait l'expédition d'Anvers. J'espère que le cabinet ne refusera pas à la chambre des explications sur tous les points que je viens d'indiquer. (Marques d'approbation au centre gauche.)

Une longue agitation succède à ce discours qui n'a pas duré moins de deux heures et demie.)

La séance reste quelque temps suspendue. Les ministres restent immobiles à leurs bancs. M. Hébert monte à la tribune et y reste quelque temps sans pouvoir se faire entendre.

M. Hébert déclare qu'il ne suivra pas pied à pied l'ancien président du conseil dans la multitude des faits qu'il a rappelés, dans la longue série des arguments dont il s'est servi pour développer et défendre son système d'intervention. Il restreindra sa réponse uniquement au traité de la quadruple alliance et à son interprétation juste et naturelle, à l'interprétation qui doit être donnée en France, et à celle qui lui a été donnée en Espagne et aux conséquences de ce traité.

L'honorable membre soutient d'abord que ce traité n'avait eu pour but que de chasser les deux prétendants don Carlos et don Miguel du

L'un de nos jeunes concitoyens nous adresse les vers suivants:

CONSTANTINE.

Ils marchaient tout joyeux ces sept mille soldats, A travers les brouillards, et le givre et la pluie, Et la boue et la neige, et la glace qui crie, Ils marchaient tout joyeux... ils marchaient l'arme au bras!

Oh! c'était beau de voir ces rejetons de France, Avancant jour et nuit sous un climat fatal; Se cachant l'un à l'autre une horrible souffrance, Et suivre, en souriant, leur brave maréchal!

Ce fut bientôt pitié. — Car sur l'immense route, La fièvre dévorait des pelotons entiers; Inévitable échaud effroyable déroute, Qui fit tomber sans gloire un millier de guerriers!

D'heure en heure ils tombaient. — Puis leurs compagnons d'armes, Leur creusaient une fosse au revers d'un torrent, Disaient une prière entre d'amères larmes, Remettaient sac au dos, et marchaient en avant!

En avant! en avant! Clausel est à leur tête! En avant! Constantine est au bout du désert! Constantine la vaine, à l'assaut toute prête, Qui tient son œil arabe incessamment ouvert!

En avant!... brave armée, Qu'ont en vain décimée Et la faim déshonorante et les cieus en courroux; D'ahmes en ahmes, Courageuses victimes Français! français! ou courez-vous!!!

Écoutez! Le tambour a battu le réveil: Soldats, arrachez-vous à cet affreux sommeil! C'est un sommeil de mort qui vous brûle ou vous glace;

Debout! voici le jour!

Regardez, regardez, voyez-vous cette tour? De Constantine c'est la place!

Oh! qui pourrait redire L'ineffable délire Qui saisit tout à coup les chefs et les soldats!

La fièvre était pourtant après eux acharnée; Car à l'appel de la journée Deux cents ne répondirent pas!!!

C'était tout à la fois des rires et des larmes; On s'embrassait, on préparait ses armes; Les malades disaient eux-mêmes tout émus: « Frères! ô nous ne souffrons plus!

« Frères! ô nous ne souffrons plus! « Frères! replacez nous au front de la colonne, « Que la poudre s'embrase et que le canon tonne!... »

Et tous de s'élançant sur la ville rebelle! Mais la neige aussitôt vint étendre sur elle Son voile épais et blanc;

Mais les Bédouins errans soudain se rassemblèrent, Sur les Français ils se ruèrent, Et les prirent en flanc!!!

Ce fut alors une horrible mêlée!!! De toutes parts la terre était criblée; De morts et de mourans; Chaque attaque laissait un vide Dans notre phalange intrépide... Mais toujours la voix de son guide

Criait: « Soldats! soldats! vous rappelez-

Trois jours, trois jours entiers durèrent Ces scènes de sang et d'effroi! Trois jours les Arabes tuèrent Des corps engourdis par le froid!!!

Mourant de faim, gélés, se traînant dans la neige, Nos braves sont contraints d'abandonner le siège; Ils reviennent à Bone, écartant leur drapeau, Toujours noble et sans tache, et toujours aussi beau!

Plus tard, quand l'hiver cessa, Basera de son aile L'herbe surgit au souffle du printemps, — Achmet, pour toi, pour ta race, Tu viendras demander grâce! — Arabe sanguinaire, il ne sera plus temps!!!

Liège, le 12 janvier.

Il paraît que le monument que l'on se propose d'ériger sur la tombe de Mme de Bériat-Malibran, à Laeken, sera exempt du luxe de la statue. On parle d'une colonne de bronze de 12 à 14 pieds de hauteur que surmonterait une urne couronnée de cyprès et qui serait élevée au-dessus du caveau. Sur l'une des faces du piédestal, également en bronze, se trouverait l'inscription suivante:

Les arts éplorés A Maria-Félicité Garcia De Bériat-Malibran Née à Paris en 1808. Décédée à Manchester en 1836. Hommage et reconnaissance De sa patrie adoptive Et d'un époux Incosolable.

Portugal Il n'a pas reçu par les articles additionnels qui y furent ajoutés à l'apparition de Don Carlos en Espagne, l'extension qu'on a voulu lui prêter.

L'orateur soutient qu'en Espagne même on n'a jamais interprété ces articles comme engagement d'intervention de la part de la France.

La séance est levée à six heures et quart et la discussion renvoyée à lundi.

**BELGIQUE.**

**Bruxelles, 16 janvier (trois heures).** — Aujourd'hui liquidation et point de cote de l'étranger. Les affaires ont été extrêmement calmes, ou pour mieux dire il n'y a point eu de transactions, le cours de l'actif espagnol était à 24 3/4 argent 25 papier. *Actions réunies* 102 A. On ne parlait pas des autres valeurs.

**Amsterdam, 14 janvier.** — Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/8 3/16, 5 p. c. 104 3/4, billets de chance 23 3/8 7/16, syndicat 95, société de commerce 482 1/2 3/4, Ardoins pièces de 85 liv. 25 3/4 25 5/16 26 3/16, coupons 47 à 46 1/2, passiv. 8 1/15, différé 9 3/8 1/2.

Il y a eu peu de variations dans nos fonds nationaux. En Ardoins les affaires étaient fort animées, on a fait des achats importants pour la Belgique et pour l'intérieur, les coupons s'en sont ressentis et tiennent ferme à 46 1/2 et 47.

**ACTES DU GOUVERNEMENT.**

Le sieur de Cuyper (Antoine André), avocat-général près la cour d'appel de Bruxelles, est nommé avocat général près la cour de cassation, en remplacement du sieur Defacqz, appelé à d'autres fonctions.

Le sieur de Bayay (Charles Victor), premier avocat général près la cour d'appel de Gand, est nommé avocat-général près la cour d'appel de Bruxelles, en remplacement du sieur de Cuyper, appelé à d'autres fonctions.

Par quatre arrêtés royaux du même jour 15 janvier, motivés sur la gratitude nationale, la satisfaction personnelle de S. M., de longs et honorables services rendus au pays, etc., sont nommés chevaliers de l'ordre civil de Léopold, pour prendre rang dans l'ordre à dater de ce jour :

MM. Bourgeois, conseiller à la cour de cassation; Destouvelles, conseiller à la cour de cassation, ancien vice-président du congrès national et de la chambre des représentants; Peteau, conseiller à la cour de cassation, et Dupré, conseiller à la cour d'appel de Liège.

Par divers arrêtés royaux, S. M. vient d'autoriser plusieurs personnes et entr'autres MM. les généraux Goblet, Nypels, d'Hane, Buzen, à porter les insignes de commandeurs de l'ordre militaire de Portugal; M. le général Van Halen a été également autorisé à porter les décorations qu'il a reçues en Espagne à diverses époques en défendant les libertés de sa patrie.

**LIÈGE, LE 17 JANVIER.**

Nos prévisions se sont réalisées : plus des trois quarts des électeurs de la commune se sont abstenus de prendre part au scrutin qui a eu lieu hier, pour la nomination de deux membres du conseil municipal. Nous avons déjà dit quelle était, selon nous, la principale raison de cette soudaine indifférence : il ne s'agissait à la vérité que d'une élection partielle, mais deux ou trois opérations de ce genre suffiraient pour renouveler, changer tout notre conseil communal; enfin une ou deux voix peuvent décider du sort des questions les plus importantes pour la population. Il y a donc lieu de considérer l'absence d'un si grand nombre d'électeurs au scrutin d'hier, comme une faute véritable, et dont le renouvellement aurait, sans aucun doute, de très-regrettables conséquences.

Après cela, il faut aussi le faire remarquer, bon nombre d'ayant-droit de voter, en se reportant aux précédentes élections, ont pu compter sur le zèle et l'activité des citoyens qui d'ordinaire prennent l'initiative, chaque fois qu'il s'agit d'élections. On peut se rappeler qu'on se réunissait d'abord en petit comité, à l'effet de procéder à la formation d'une première liste de candidats, qui était ensuite soumise à une assemblée préparatoire où étaient appelés un plus ou moins grand nombre d'ayant-droit de voter; et c'était les choix de cette réunion qui étaient regardés comme définitifs; ces choix étaient recommandés aux suffrages des électeurs appartenant à l'opinion sous les auspices de laquelle avait eu lieu l'assemblée. Cette manière de faire était franche et loyale.

Cette fois, on a abandonné les voies précédentes, on a supprimé l'assemblée préparatoire. Le comité libéral s'est borné à désigner deux candidats aux choix des citoyens ayant droit de suffrage, et cela deux ou trois jours avant les élections, c'est-à-dire, quand il était devenu tout-à-fait impossible aux électeurs de s'assembler, de s'entendre pour porter d'autres personnes à la commune, si telle avait été leur volonté.

Nous ne voulons pas dire toutefois que le comité ait eu véritablement l'intention de forcer les choix du corps électoral, nous y connaissons des personnes dont la loyauté et la franchise se seraient révoltées contre une semblable manœuvre, c'est ce que nous nous plaçons à proclamer; le comité libéral a pu lui-même, dans cette circonstance, partager l'indifférence du plus grand nombre des électeurs, mais c'est pour lui une faute plus grande encore que pour eux. Les précédents, dans lesquels se confiaient peut-être la majorité des ayant droit de voter, faisaient un devoir impérieux au comité de se conformer encore une fois au moins à ses précédents. C'est, selon nous, la suppression des assemblées préparatoires qui a éloigné du scrutin un si grand nombre d'électeurs.

Toutefois, en dernière analyse, la faute en est toujours aux électeurs. En présence de l'inaction des comités, huit ou dix jours avant les élections, les citoyens ayant à cœur de remplir les devoirs que leur confie la loi, devaient prévoir ce qui pouvait arriver. C'est-à-dire, que les noms de deux ou trois candidats surgiraient au dernier moment, alors qu'il ne serait possible de sortir des choix qui leur seraient offerts, sous peine pour les électeurs de perdre leurs suf-

frages en les éparpillant sur différentes personnes, comme cela est en effet arrivé pour quelques-uns.

Les choses pouvaient tourner plus mal encore. Le comité libéral pouvait prolonger son long sommeil, ne pas s'embarrasser même du soin de choisir des candidats, et les citoyens ayant-droit de voter seraient arrivés au jour des élections, avec des bulletins blancs, ou portant des suffrages isolés qui n'auraient évidemment amené aucun résultat.

Puisse ce qui vient de se passer, servir d'enseignement pour l'avenir, et apprendre aux électeurs qu'ils ne doivent donner leur démission en faveur de personne, et s'occuper eux-mêmes de leurs affaires avec un peu plus de zèle et d'activité.

Nous ne connaissons pas la capacité administrative, des deux nouveaux conseillers, mais ce sont des hommes qui jouissent d'une juste considération, et en présence de l'irrégularité des opérations du comité libéral, le nombre des suffrages qu'ils ont réunis, en est une preuve nouvelle.

Plusieurs journaux appuyent avec beaucoup de force et de raison les réclamations des commissionnaires et entrepreneurs de roulage, que nous avons publiées, dans notre n° d'hier. Voici ce qu'on lit dans une feuille de Bruxelles, à ce sujet :

Un arrêté royal du 9 mars 1836, prorogeant celui du 31 mars 1833, accordait au roulage un surcroît de charge de 1000 kilogrammes. Cet arrêté, qu'on peut avec raison qualifier de bienfaisant, puisqu'il procurait aux voituriers, déjà entravés de toutes parts, des moyens de pourvoir aux besoins de leurs familles, et qu'il rétablissait la circulation sur nos grandes routes presque abandonnées, vient d'être révoqué par celui du 28 décembre 1836. Cette dernière décision a sans doute été provoquée par les concessionnaires du canal de Charleroy, moyen de transport que le gouvernement a favorisé dès son ouverture, et qui, semble-t-il, n'aurait pas eu besoin de faveur, puisque le transport par eau est de lui-même plus économique que le roulage.

Nous aimons à croire que mieux éclairé par les réclamations que les voituriers se proposent de lui adresser, le gouvernement reviendra de son erreur, et s'empressera de rapporter la fatale décision du 28 décembre. S'il persistait à la maintenir, ne sera-ce pas une nouvelle raison de dire qu'il est indifférent pour les besoins de la classe laborieuse et qu'il n'accorde ses faveurs qu'à l'opulence?

La dernière séance de la chambre des députés a présenté un haut degré d'intérêt. M. Thiers y a pris la parole, et a démontré avec beaucoup de logique la nécessité d'une intervention en Espagne. Nous donnons plus haut des extraits étendus du compte-rendu de la séance.

On apprend que sur l'invitation de M. le comte de Forbin, directeur des musées royaux de France, plusieurs de nos peintres et sculpteurs les plus distingués se proposent d'envoyer leurs ouvrages à la prochaine exposition de Paris.

M. Dupré, conseiller à la cour de Liège, vient d'être décoré de l'ordre de Léopold.

On écrit d'Anvers, le 14 janvier : Dans sa séance du 11, le conseil communal a voté la continuation des sommes allouées en faveur du théâtre dans le budget de 1836 et qui s'élevaient à 22,945 francs.

Dans sa séance publique du 14 janvier, le conseil communal de Gand a adopté le projet d'adresse au Roi pour appeler de la décision du gouvernement qui suspend la résolution du conseil concernant les nominations de commissaires de police.

Le conseil a pris ensuite en considération une proposition de M. Metdepenningen qui demande que l'on fasse une Adresse à la Chambre des représentants pour demander la réforme de la loi électorale. Une commission, composée de MM. Metdepenningen, Van Crombrughe, Van Belle, Van Pottelsberghe, le comte d'Hane et Bossaert, est chargée de rédiger l'adresse.

MM. Detige frères, de Liège, sont d'arrivés à Bruxelles, porteurs de la pétition des commissionnaires de roulage de Liège, adressée au roi, et que nous avons publiée hier.

Le 13 de ce mois, un ouvrier anglais a été broyé entre deux cylindres du laminoir de la société des hauts fourneaux de Couillet. On attribue cet événement à l'imprudence de l'ouvrier.

Les journaux ont cité depuis peu un grand nombre d'affreux accidents résultant des roues d'engrenage. Ne devrait-il pas être ordonné à tous les propriétaires ou exploitants d'usines quelconques de séparer ces machines des ouvriers par un grillage.

Sir Samuel Hulse, feld-maréchal de la Grande-Bretagne, gouverneur de l'hôpital de Chelsea, est décédé à l'âge de 91 ans. Par sa mort le nombre des feld-maréchaux de l'armée se trouve réduit à quatre, savoir : les ducs de Wellington, de Cumberland et de Cambridge, et le prince Léopold de Saxe-Cobourg, roi des Belges.

On écrit de Gand, 13 janvier : « Depuis quelques jours on a commencé à poser des rails sur une partie de la section du chemin de fer entre Termonde et Wetteren, et l'on y voit déjà circuler des wagons pour le transport du sable. Une fois que les pluies n'entraveront plus les travaux, ils seront repris avec une grande activité. »

La 7<sup>e</sup> batterie d'artillerie à cheval en garnison à Gand, quittera cette ville le 21 de ce mois pour aller prendre garnison à Bruxelles; elle sera remplacée ici par la 12<sup>e</sup> batterie en ce moment à Termonde.

Une notabilité de l'émigration polonaise nous communique une lettre fort importante sur Constantinople. Les Circassiens ont remporté une victoire signalée sur les Russes. Cet avantage est le résultat de la confédération des tribus qui, jusqu'alors, avaient combattu séparément l'ennemi commun. Un étendard, adopté par la nation entière, a été déployé sur le champ de bataille. Il est vert, portant trois

flèches tournées au ciel et surmontées de huit étoiles d'argent. Cet emblème d'union a électrisé les soldats. La Circassie pleure un de ses plus braves chefs, Kirgis-Oglou, mort au champ d'honneur. (Eman.)

Un accident assez extraordinaire vient d'arriver à Marciennes-au-Pont: Des ouvriers du laminoir de M<sup>me</sup> Puisseant, occupés à briser d'anciens obus pour les remettre en fonte, avaient négligé de s'assurer de l'efficacité de l'immersion; précaution nécessaire, avant de les soumettre au marteau, pour éviter l'explosion de la poudre qui peut y rester. Aussi le premier coup frappé sur l'un de ces projectiles, le fit éclater: un des ouvriers en eut la tête fracassée et expira à l'instant; plusieurs autres furent plus ou moins grièvement blessés.

M. Jobard nous engage à publier l'avis suivant :

Il y a des abus que tout le monde voit, dont tout le monde souffre et que personne ne dénonce. Soit ignorance; soit calcul, les remouleurs des roues sont constamment occupés à gâter tous les instrumens tranchants de nos cuisinières et de nos ménagères en les aiguillant sur une meule de grès, sans eau, ce qui les échauffe plus qu'il ne faut pour en détremper l'acier et le ramener à l'état de fer doux, incapable de couper la moindre chose au second coup. Aussi, quand un de ces simples ou madrés remouleurs a eu dans les mains une fois l'outillage d'une maison, cela devient pour lui une bonne vache à lait qu'il est sûr d'avoir à traire régulièrement tous les deux ou trois jours.

Nous engageons tous les journaux à répéter cette note, en avertissant les personnes qui veulent faire repasser un instrument quelconque par ces aiguiseurs nomades, de veiller à ce que leur meule soit bien mouillée et plongée continuellement dans l'eau de leur bac. Mais tous les ciseaux, couteaux, canifs, hachettes, etc., qui leur ont déjà passé par les mains, doivent être portés chez un bon ouvrier pour être retrempez; ils sont perdus sans cela. (Union.)

Nous insérerons dans un prochain n° une lettre relative à la taxe du pain.

**MONNAIES. — POIDS ET MESURES.**

On sait que chaque subdivision territoriale avait autrefois ses monnaies, ses poids et mesures. Cette diversité de systèmes aussi gênante pour le commerce, qu'elle était favorable à la mauvaise foi et à l'agiotage, et a été remplacé par le système décimal.

Les lois, si utiles sur la monnaie et les poids et mesures, qui en dérivent, sont en vigueur déjà depuis près de quarante ans, et cependant la plupart des transactions commerciales se font encore en monnaies, poids et mesures qui étaient en usage autrefois. On doit, je pense, attribuer cet état de choses, non aux difficultés inhérentes au calcul décimal, car ces difficultés sont nulles pour les personnes qui veulent les surmonter, mais bien parce que les anciens systèmes donnaient infiniment plus de prise à l'agiotage, épidémie qui a tenu le gros comme le petit commerçant, le riche financier comme le plus petit spéculateur en fonds publics. En voici la preuve :

Dans les villes et dans les campagnes, le plus généralement, la pièce de 25 cents se prend seulement pour 24 pièces de 2 centimes ou 24 pièces d'un cent; dans le premier cas, perte de 5 centimes, dans le second de 2 centimes. Celle d'un franc au cours pour 45 1/2 pièces de 2 centimes, celle de 2 francs pour 90 1/2 centimes, perte sur le premier de 9 centimes et sur le second de 19, de sorte que la perte sur nos plus fortes pièces de monnaie, sur la pièce de 20 francs par exemple, peut s'élever à 1 fr. 86 c. En effet, la pièce d'un cent, est tarifée par les marchands en détail, même par beaucoup de personnes non commerçantes, à un liard et demi. Or il se peut que les rouleaux que vous recevez en échange de vos vingt francs, ne soient composés que de pièces de 2 centimes, dont le nombre nécessaire pour cet échange est de 907, faisant 18 francs 14 centimes ou 17 florins, en les calculant à un liard et demi; si ce sont au contraire toutes pièces d'un cent, la perte sera de 80 centimes. On objectera qu'on peut éviter ces pertes en rendant à la caisse du commerce la monnaie qu'on en a reçu; mais je répondrai que cela est loin d'être toujours praticable. En effet, l'est-il pour la personne qui a un paiement à faire au taux du tarif légal, par exemple, à une caisse publique; si elle ne possède que des pièces de deux centimes qu'elle a reçues au lieu d'un liard et demi? L'est-il pour le voyageur, qui se rend dans un autre lieu, où le cours n'est plus le même, avec de la monnaie grise qu'il détient au même taux d'un liard et demi.

La plupart des négocians continuent aussi à se servir de poids prohibés, poids d'ailleurs, qui ne présentent pas de garantie, puisqu'ils n'ont jamais été soumis à aucune vérification; d'autres font l'ancienne livre avec de nouveaux poids, mais de manière à rester toujours en-dessous de 16 onces.

S'il est vrai, ainsi que je viens de l'établir, que l'agiotage et la mauvaise foi sont un obstacle à la propagation du système décimal, c'est une raison de plus pour que l'on recherche avec soin et par tous les moyens légaux, les infractions à la loi monétaire et au système des poids et mesures.

**THEATRE ROYAL DE LIÈGE.**

Aujourd'hui mardi, 17 janvier, RELACHE. Dans le but d'être agréable à MM. les abonnés, l'administration ne pouvant leur offrir un spectacle à leur gré, aujourd'hui mardi, se voit obligée de postposer cette représentation.

Demain mercredi, 18, 2<sup>e</sup> représentation du 6<sup>e</sup> mois d'abonnement, la septième représentation de GUSTAVE, ou le BAL MASQUÉ, grand opéra en cinq actes.

Vendredi, 20 janvier 1837. Par extraordinaire, GRANDE SOIRÉE, VENITIENNE à l'instar de celles données au Théâtre de l'Opéra de Paris. — CONCERT, TOMBOLA composée de huit lots, qui seront exposés au foyer du théâtre jusqu'au 18, et GRAND BAL PARE.

Souscription, prix 4 fr. par personne; aux loges 5 fr. Chaque souscripteur recevra deux coupons pour la tombola. Billels au bureau, prix: 5 fr. par personne; pour les loges: 6 fr. et un billet de tombola.

Demain mercredi 18, clôture de la souscription.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 16 JANVIER
Naissances : 6 garçons, 4 filles.
Décès : 3 garçons, 1 homme, 5 femmes, savoir : N. Piret, âgé de 56 ans, ferblantier, rue du Moulin, époux de M. A. Chandelon.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

L. HENCHENNE,

Professeur au Conservatoire Royal, a l'honneur d'informer le public, que son CONCERT est fixé au mercredi 22 février prochain, et sera donné à la salle DEMULATION.

ON VEND LE COKE première qualité à l'établissement de la compagnie Liégeoise pour l'éclairage par le gaz, rue du Gazomètre, à Liège, à vingt six francs les mille kil.

UNE SERVANTE sachant faire une cuisine bourgeoise ainsi qu'une BONNE sachant coudre et repasser, peuvent se présenter place de l'Université, n° 271, où on dira pour qui c'est.

A LA VENTE DES MEUBLES de la famille de BREULS, rue de la Madelaine, n. 273, il y aura le 18, un BEAU TILBURY ayant peu servi, une SELLE, une bride et un licou.

A VENDRE ensemble ou séparément UN MANÈGE ET DEUX COUPLES DE MEULES A FARINE, avec leurs accessoires. S'adresser au n° 55, à Chênée.

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE

LIBRAIRIE,

EN COMMANDITE, SOUS LA DIRECTION DE MM. SCRIBE, TECMEN et C, A BRUXELLES. On peut souscrire et se procurer les statuts chez M. HENRION, au quai d'Avroy, n° 577, à Liège.

VENTE DE MEUBLES.

LUNDI, 23 janvier 1837 à midi précis, et le lendemain à la même heure, s'il y a lieu, le notaire DEBEFVE vendra à l'encan en la maison cotée N. 162, rue Sœurs de Hasque, à Liège, le MOBILIER qui la garnit, consistant en tables, chaises, commodes, armoires, garde-robes, formes de lit, literies, et quantité d'autres objets trop long à détailler.

VENTE D'UN BEL ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL.

Samedi 21 janvier 1837, à trois heures après-dînée, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liège,

UNE FONDERIE A FONDRE LE FER,

Activée par une machine à vapeur à basse pression, de la force de 10 chevaux, avec maison d'habitation, magasin, cour, jardin et toutes dépendances, située près du nouveau Pont de la Boverie, n° 4, joignant d'amont à M. Bica, d'aval à Mme. veuve Renoz, du troisième côté au chemin de la Boverie, et du quatrième à la rivière d'Ourte. Cet établissement pourrait convenir pour toute espèce de fabrique; il se trouve dans une position des plus favorables: à portée du chemin de fer, du canal de Luxembourg et du nouveau Pont de la Boverie, au bord de la Meuse et de l'Ourte, il réunit tous les avantages possibles pour la facilité des transports et des communications. S'adresser pour visiter l'établissement au propriétaire, et pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON.

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE: 2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres. MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité. GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50. POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50. GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités. MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES. NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité. 1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS. 2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES. BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE. GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE. GRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES. FOULARDS. PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTS L'AUNE.

LA VENTE DU BEAU MOBILIER, appartenant aux enfans Mineurs de Hubert BELLEFROID, garnissant la ferme qu'ils exploitent à WARNANT, aura lieu les 16, et 17 et 18 février 1837.

CELLE DU MOBILIER appartenant aux enfans de la V° COLLETTE, garnissant la ferme qu'ils occupent à ROUVEROY, commune de Horion-Hozémont, aura lieu les 6 et 7 mars 1837.

ET CELLE DU MOBILIER appartenant à M. BODEN garnissant la ferme qu'il occupe à VIEMME, aura lieu les 13 et 14 février 1837. Des annonces ultérieures donneront le détail des objets à vendre. DIEUDONNE, Notaire. 67.

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage. Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSSONT, rue du Pont d'Ille n° 32.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

PILULES ECOSSAISES D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE, CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tiennent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder. Prix : 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée. Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — Avis. Le sieur P. J. Hamaide demande l'autorisation d'établir dans la maison N° 324, ruelle Nichart, faubourg St-Gilles, une petite fonderie en cuivre. On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale. Liège le 13 janvier 1837.

VILLE DE LIEGE. Le collège des bottemestre et échevins, Vu la délibération du conseil communal du 3 de ce mois, portant que le terrain du collège municipal sera vendu aux enchères publiques en soixante-six parcelles; Arrête: Le plan indiquant lesdites portions restera déposé au secrétariat de la commune pendant quinze jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront utiles. Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St Jacques. A l'hôtel de ville, le 9 janvier 1837. Le président, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANX.

BOURSES. AMSTERDAM, LE 13 JANVIER. Table with columns for various financial instruments like 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Dit. différ.', etc., and their corresponding values.

ANVERS, LE 16 JANVIER. Table with columns for 'ANVERS. Det. activ.', 'Emp. de 48 mill.', 'Holl. Dette active', etc., and their values.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 16 JANVIER 1837. Notre bourse a été assez faible en fonds d'Espagne. Ardoin ouvert 25 1/2 1/8 25 et reste 24 7/8 A. au comptant. Primes au 19/20 courant, Ardoin 25 3/8 dont 1/2 cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 16 JANVIER. Table with columns for 'COURS' and 'ACTIONS', listing various companies and their stock prices.

VIENNE, LE 7 JANVIER. Métalliques, 105 1/2. — Actions de la banque, 1398 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 1 JANVIER. Le bateau à vapeur Tourist, v. de Londres, ch. de café, coton, indigo et 12 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 16 JANVIER. Notre marché a été généralement peu animé aujourd'hui. Aucune transaction ni changement marquant à signaler.

MARCHÉ DE LIEGE DU 16 JANVIER 1837. Froment vieux, l'hectolitre, fr. 45 51. Seigle vieux, id. 440.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.